



OPÉRATION CHRONOCASH 2025

RÈGLEMENT DE L'OFFRE CHRONOCASH : 50€ achetés = 10€ remboursés

Article 1 :

Le GIE GRAND MAINE – Rue du Grand Launay 49000 ANGERS organise deux samedis par mois, soit les premiers et les troisièmes samedis du mois, du 1er février au 21 juin et du 6 septembre au 15 novembre 2025 (hors mois de juillet et août), une offre spéciale Chronocash avec obligation d'achat.

Cette offre est ouverte à toute personne physique majeure ou mineure (sous l'autorité parentale), à l'exclusion des membres du personnel des sociétés organisatrices (le personnel du GIE GRAND MAINE et des boutiques du centre commercial GRAND MAINE, la Direction de chaque centre commercial, ainsi que des membres de leur famille).

Cette offre est valable une fois par jour et par personne, deux samedis par mois, soit les premiers et les troisièmes samedis du mois, du 1er février au 21 juin et du 6 septembre au 15 novembre 2025 (hors mois de juillet et août) dans le centre commercial GRAND MAINE, de 14h à 17h maxi ou jusqu'à épuisement des 110 chèques-cadeaux disponibles chaque samedi.

Article 2 :

Le présent règlement sera affiché au Kiosque Accueil Information du centre commercial GRAND MAINE. Il sera également consultable sur le site Internet du centre commercial GRAND MAINE : www.grandmaine.com

Il sera adressé gratuitement (remboursement du timbre au tarif en vigueur sur simple demande) à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse suivante : Opération CHRONOCASH 2025, GIE GRAND MAINE - Rue du Grand Launay - 49000 ANGERS, accompagnée d'un RIB.

Article 3 :

Le GIE GRAND MAINE propose une offre avec obligation d'achat deux samedis par mois, soit les premiers et les troisièmes samedis du mois, du 1er février au 21 juin et du 6 septembre au 15 novembre 2025 (hors mois de juillet et août). Cette offre est la suivante : **50€ d'achats dans les boutiques du centre (hors Hypermarché Carrefour, Action et Normal) donnent droit à 10€ de chèque-cadeau GRAND MAINE (110 commandes par samedi).**

Pour bénéficier de cette offre deux samedis par mois, soit les premiers et les troisièmes samedis du mois, du 1er février au 21 juin et du 6 septembre au 15 novembre 2025 (hors mois de juillet et août), il suffit de :

- Réaliser 50€ d'achats, en une journée, dans une ou plusieurs boutiques du centre (hors Carrefour, Action et Normal).
- Présenter ses tickets de caisse originaux et une pièce d'identité à l'hôtesse présente les samedis où l'offre a lieu au kiosque accueil de 14h à 17h maxi ou jusqu'à épuisement des 110 chèques-cadeaux disponibles chaque samedi.
- La personne qui se présente au kiosque d'accueil doit correspondre à la pièce d'identité présentée.
- Chaque jour d'opération, être dans les 110 premiers clients qui demandent à profiter de cette offre.

Une fois les tickets de caisse et la pièce d'identité certifiés conformes par l'hôtesse, le client se verra remettre 10 € en chèque-cadeau GRAND MAINE, valables dans toutes les boutiques du centre (hors Carrefour, Action et Normal).

Le GIE GRAND MAINE limite cette offre aux cent dix (110) premières demandes par samedi. L'offre est limitée à une seule participation par jour et par personne.

Mentions légales indiquées sur les supports de communication :

** Offre valable les 1^{er} et 3^e samedis du mois du 1er février au 21 juin et du 6 septembre au 15 novembre 2025 (hors mois de juillet et août) limitée aux 110 premières demandes par samedi et pour 50€ d'achats dans les boutiques de la galerie Grand Maine (hors Carrefour, Action et Normal).*

L'offre débute le 1er février et se terminera le 15 novembre inclus selon les dates indiquées dans l'article 1 du présent règlement. Si les 110 demandes ne sont pas atteintes au 15 novembre 2025, l'offre s'arrêtera de plein droit, même si les chèques-cadeaux prévus en redistribution ne sont pas atteints.

Article 4 :

L'offre ne pourra faire l'objet d'aucune modification, et les chèques-cadeaux remis ne pourront être ni échangés, ni remboursés.

Les 50€ d'achats seront échangeables mais non-remboursables.

La société organisatrice se réserve le droit de ne pas remettre les chèques-cadeaux si les tickets de caisse présentés ne sont pas les originaux ou semblent frauduleux.

L'offre cessera d'elle-même les samedis où elle aura lieu de février à novembre 2025 dès que les 110 premières demandes seront atteintes (par samedi). Les demandes qui arriveront après les 110 premières ne pourront être honorées et ne pourront faire l'objet d'aucun dédommagement de quelque nature que ce soit (remboursement, remise...).

Le centre commercial GRAND MAINE annoncera la fin de l'offre par une information au kiosque accueil dès que les 110 demandes auront été atteintes, tous les samedis de l'opération.

Article 5 :

L'offre sera communiquée sur les supports de communication suivants :

- En affichage dans le centre ville d'Angers et son agglomération
- Par des PLV et affiches dans le centre commercial GRAND MAINE
- Sur le site Internet : www.grandmaine.com, sur les pages Facebook et Instagram du centre : <https://www.facebook.com/CentreCommercial.GrandMaine/> et <https://www.instagram.com/grandmaineangers/>
- Par une e-news envoyée sur la base de données du centre commercial GRAND MAINE.

Article 6 :

La participation à cette offre implique l'acceptation pure et simple des clauses du présent règlement.

Article 7 :

Le GIE GRAND MAINE se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler tout ou partie de l'opération en cas de force majeure. Dans ce cas, l'interruption sera annoncée par voie d'affichage au sein du centre commercial.

Ces changements n'entraîneront aucun droit à dédommagement (remboursement, remise...) de quelque nature que ce soit.

Article 8 :

Toute contestation ou réclamation relative à cette offre devra être formulée par écrit et adressée à : CHRONOCASH, GIE GRAND MAINE - Rue du Grand Launay - 49000 ANGERS

Le GIE GRAND MAINE tranchera le litige en dernier ressort. Les contestations ou réclamations ne pourront être retenues au-delà d'un délai d'un mois à partir de la clôture du jeu.
